

Dossier de Presse

Signature de la convention de partenariat avec
l'AGEFIPH pour favoriser l'emploi des personnes
handicapées

agefiph

Association Française pour l'Emploi des Personnes Handicapées

**ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées**

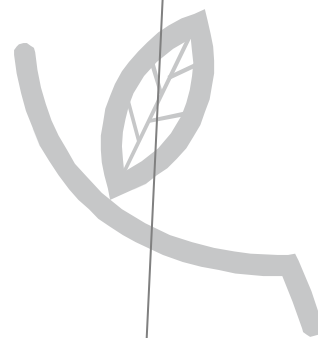
**PERTUY
CONSTRUCTION**

Contact Presse

Céline Parmentier

Tél. 03 83 93 23 89 / 06 60 22 92 10

c.parmentier@pertuy-construction.fr



SOMMAIRE

Entreprendre à l'écoute d'un monde exigeant

- 01** L'engagement de Pertuy Construction en faveur de l'insertion des personnes handicapées (p. 1 à 2)
- Un préalable, le diagnostic établi par le cabinet APC
 - L'accord de méthode en faveur des travailleurs handicapés
 - La convention avec l'AGEFIPH
 - Les moyens dédiés au déploiement de la convention
- 02** Information, sensibilisation et formation (p. 3)
- 03** L'embauche de personnes handicapées (p. 4 à 5)
- Recruter
 - Développer l'employabilité
 - Intégrer et accompagner
 - le dispositif de tutorat
 - le suivi annuel
- 04** Le maintien dans l'emploi (p. 6)
- 05** La collaboration avec le secteur protégé (p. 7)
- 06** L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) (p. 8)
- 07** Pertuy Construction en quelques mots (p. 9)

L'engagement de Pertuy Construction en faveur de l'insertion des personnes handicapées

En prolongement des actions de l'entreprise favorisant l'insertion sociale et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, la convention avec l'AGEFIPH concrétise la volonté de Pertuy Construction de renforcer son engagement en faveur d'une plus grande intégration des travailleurs handicapés.

Cette action souligne la volonté de Pertuy Construction d'agir en employeur conscient de sa responsabilité sociale et environnementale inscrite dans son projet ACTITUDES.

Pertuy Construction devient ainsi la première entreprise de construction de Lorraine à signer une convention avec l'AGEFIPH

Un préalable : le diagnostic établi par le cabinet APC

Afin de travailler sur des bases objectives, Pertuy Construction a fait réaliser en 2007 par un cabinet-conseil spécialisé, un premier diagnostic sur les pratiques de l'entreprise concernant l'emploi de personnes handicapées.

Ce diagnostic, réactualisé en mai 2009, a permis de mettre en avant les points forts et les points faibles de l'entreprise et de d'approfondir la démarche qu'elle souhaite engager par la signature d'une convention de partenariat avec l'AGEFIPH.

L'accord de méthode en faveur des travailleurs handicapés

La direction de Pertuy Construction a associé les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation d'un accord de méthode en faveur des travailleurs handicapés visant à préciser les moyens mis en œuvre pour progresser dans l'accueil et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Cet accord a été signé le 10 juin 2009.

La convention avec l'AGEFIPH

La convention a pour objet de préciser les ambitions de l'entreprise et les moyens engagés pour progresser efficacement dans l'accueil et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Cette convention intègre les dispositions issues de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

L'AGEFIPH et Pertuy Construction ont défini ensemble un plan d'action et l'allocation de moyens adaptés sur les domaines spécifiques suivants :

- Axe 1 : L'information, la sensibilisation et la formation des collaborateurs
- Axe 2 : L'embauche de personnes handicapées
- Axe 3 : Le maintien dans l'emploi
- Axe 4 : La collaboration avec le secteur protégé et adapté

Les moyens dédiés au déploiement de la convention

Afin de mettre en œuvre les plans d'actions définis dans la convention, Pertuy Construction structure sa démarche autour de 3 organes :

- Un **Chef de Projet Handicap**, affecté à la Direction des Ressources Humaines pour la coordination et le développement des actions

- Une **Mission Handicap** composée du Chef de projet handicap, du DRH et de 2 représentants du personnel chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la convention.

- Une **Commission de Reclassement**, chargée de rechercher toutes les solutions pour maintenir le collaborateur dans l'entreprise en cas d'inaptitude.

Axe 1 : Information, sensibilisation et formation

Le diagnostic conseil a révélé la nécessité de mettre en place une campagne de sensibilisation du handicap en amont de toute forme d'action.

Cette campagne se traduira par la communication auprès des institutions représentatives du personnel et auprès des collaborateurs de l'entreprise par les biais notamment des supports de communication interne.

Le projet 'Handitour' qui consiste à communiquer sur le handicap par l'intermédiaire d'ateliers et de mini-conférences réalisés par des spécialistes sur les chantiers et dans les agences de Pertuy Construction sera lancé en 2010.

Par ailleurs, des actions de formations visant à apporter une connaissance et une maîtrise des principaux aspects juridiques, légaux, connaissances des partenaires, relatifs au thème du handicap, seront développées auprès des membres de la Mission Handicap, des partenaires sociaux, de l'équipe RH...

Axe 2 : L'embauche de personnes handicapées

➤ **Recruter**

Pertuy Construction renforcera son action pour promouvoir les candidatures de personnes handicapées en adéquation avec les besoins d'emplois et les compétences requises.

Pertuy Construction privilégie les emplois pérennes à durée déterminée.

Chaque fois qu'un poste sera ouvert au recrutement extérieur, l'entreprise examinera la possibilité de candidatures de personnes handicapées.

Pour anticiper ces différents recrutements, des viviers de candidatures seront développés avec des organismes d'insertion locaux, des associations, notamment CAP EMPLOI.

Le recours aux différents contrats aidés ou en alternance, permet d'apporter une formation adaptée à nos métiers et s'effectue avec comme objectif principal, l'embauche définitive du travailleur handicapé.

D'autre part, Pertuy Construction s'engage à étudier avec les Entreprises de Travail Temporaire les possibilités d'emploi de travailleurs handicapés lors des missions d'intérim proposées.

➤ **Développer l'employabilité**

Pertuy Construction a pris l'engagement de développer l'employabilité de ses collaborateurs par la mise en œuvre d'un accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.

A ce titre, la situation de travailleur handicapé de tout collaborateur incitera l'entreprise à l'intégrer tout particulièrement dans une démarche globale de gestion prévisionnelle de son emploi et de ses compétences.

Le temps partiel, la formation, le télétravail sont déjà des possibilités offertes aux salariés.

➤ **Intégrer et accompagner**

L'objectif de l'entreprise est de favoriser l'accueil et l'intégration des personnes handicapées par : l'adaptation des postes de travail, l'aménagement d'horaires, l'accompagnement par un tuteur expérimenté.

Le dispositif de tutorat

Les salariés handicapés nouvellement embauchés, ceux ayant bénéficié d'une mobilité, ou les salariés devenus handicapés depuis leur entrée dans l'entreprise seront obligatoirement accompagnés par un tuteur.

Ce tuteur, sera chargé de la mise en œuvre de leur parcours d'intégration ou de retour à l'emploi afin de leur permettre une prise ou reprise de fonction réussie.

Il effectuera des bilans réguliers auprès du Chef de projet Handicap, en particulier lors des premiers mois de la prise de fonction.

Pour cette mission, le tuteur bénéficie de temps mis à disposition et d'actions spécifiques de formations au suivi de l'insertion des travailleurs handicapés.

Suivi annuel

Le Chef de projet handicap propose tous les ans à chaque collaborateur handicapé un entretien destiné à faire le point sur la situation professionnelle au sein de Pertuy Construction.

A chaque étape de la vie du salarié, des formations pourront être mises en place :

- en amont de l'embauche, afin de mettre à niveau les compétences requises pour le poste de travail
- lors de l'embauche, afin de garantir l'adaptabilité au poste de travail et aux métiers de l'entreprise
- en cours de vie professionnelle, afin de permettre l'évolution de carrière et la mobilité du salarié handicapé.

Axe 3 : Le maintien dans l'emploi

Bien qu'ayant déjà mis en œuvre des actions de reclassement des collaborateurs suite à des inaptitudes, Pertuy Construction souhaite intensifier ses efforts et s'engage à structurer sa politique de maintien dans l'emploi.

Le plan de maintien concerne les salariés déclarés inaptes partiellement ou définitivement à leur poste de travail.

Dans cette optique, une commission de reclassement composée du Chef de projet handicap, d'un membre du CHSCT, de l'animateur prévention sécurité, de l'ergonome, d'un collaborateur Ressources Humaines et d'un médecin du travail, sera mise en place.

Cette commission aura pour mission de rechercher toutes les solutions pouvant être mises en œuvre pour le maintenir dans l'entreprise en cas d'inaptitude au poste ou de difficultés d'adaptation du fait de son handicap (reclassement interne, aménagements techniques et/ou organisationnels de poste de travail, réduction du temps de travail...)

Axe 4 : La collaboration avec le secteur protégé

Pertuy Construction affirme sa volonté de tisser des liens avec le secteur protégé.

En conséquence, Pertuy Construction s'engage à :

- référencer des Entreprises Adaptées (EA) et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- recenser les secteurs d'activité déjà sous-traités pouvant être confiés à des EA ou ESAT.
- solliciter de façon plus courante les EA ou ESAT lors d'appel d'offres sur des secteurs ciblés

L'AGEFIPH

(Association de **GE**stion du **Fonds pour Insertion** professionnelle des **Personnes Handicapées**)



L'AGEFIPH (Association Loi 1901) a été créée par la loi de 1987 qui pose l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Toute entreprise de droit privé de plus de 20 salariés doit embaucher 6% de personnes reconnues travailleurs handicapés ; elle peut s'acquitter de cette obligation par différents moyens :

- le recrutement de personnes reconnues travailleurs handicapés
- la signature de contrat de sous-traitance, de fourniture ou de prestation de services avec le secteur adapté et protégé
- la signature d'un accord d'entreprise avec les partenaires sociaux, agréé par la DDTEFP dont dépend le siège de l'entreprise
- le versement d'une contribution volontaire à l'AGEFIPH

La mission de l'AGEFIPH est de favoriser l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés, au sein des politiques d'emploi conduites par l'Etat.

L'AGEFIPH répond aux besoins:

- des personnes reconnues par la loi
- des entreprises de droit privé (assujetties ou non)

Elle propose des aides financières directes mais aussi des services (Cap Emploi, SAMETH...) qui seront financés et donc gratuits pour le client.

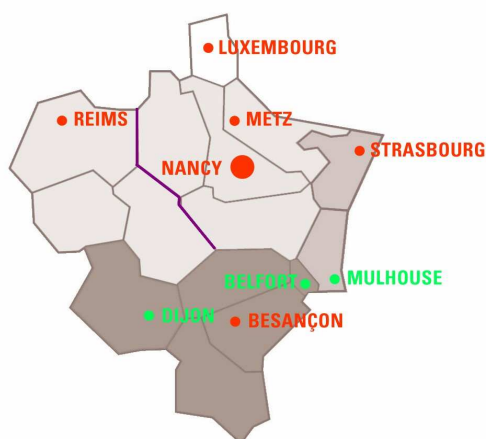
Elle propose des aides aux entreprises (tutorat, aménagement de poste...), à la formation, à la mobilité, des aides techniques, humaines et des primes.

Dans le contexte actuel

Pour répondre aux évolutions de la loi (février 2005) d'une part, et aux plus récents troubles économiques d'autre part, le conseil d'administration de l'Agefiph a décidé de mettre en œuvre un programme complémentaire constitué de nouveaux services, et un plan de soutien renforçant nos aides et permettant d'en développer de nouvelles.

Ces dispositions sont accompagnées d'une communication forte dont l'objectif est de dédramatiser le handicap, de faciliter et d'accélérer la mobilisation de ces nouvelles dispositions.

Pertuy Construction en quelques mots



- 230 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008
- 700 collaborateurs dont 320 Compagnons et 380 employés, techniciens et cadres
- 14 départements du grand Est de la France et 1 pays, le Luxembourg.
- 5 implantations à Nancy, Metz, Reims, Strasbourg, Besançon

Filiale de Bouygues Construction implantée dans le grand Est de la France, Pertuy Construction est une entreprise régionale de référence dans le secteur de la construction.

Elle bénéficie des potentiels humains et techniques d'un grand groupe alliés à une forte implantation régionale.

Ses compétences s'expriment dans les domaines de l'industrie, de la logistique, de l'environnement et de l'énergie, des équipements publics, du logement social et résidentiel, ou des programmes de réhabilitation.

Pertuy Construction développe 3 métiers :

Bâtiment

Pertuy Construction conçoit, construit, rénove et réhabilite tous les types de locaux. De l'habitat à l'hôpital, en passant par les bureaux, les gendarmeries, les maisons de retraite... chaque offre développée par Pertuy comprend des solutions techniques et des services qui garantissent à chaque client la construction d'un projet qui répond à ses attentes.

Industrie

Le territoire du grand Est se caractérise à la fois par une forte tradition industrielle et une situation géographique propice à l'implantation de nouveaux acteurs économiques. Pertuy Construction accompagne les acteurs publics ou privés qui ont choisi de construire sur notre territoire des entrepôts logistiques, des équipements ou des bâtiments industriels, des infrastructures liées à l'environnement...

Développement immobilier

La filiale **Cirmad EST** développe une offre globale en phase avec l'évolution du marché. Cette activité de développement immobilier permet à nos clients de profiter de notre expertise et de nos réseaux pour concrétiser leurs projets et améliorer le niveau de leurs équipements.

Cirmad Est réalise le repérage de fonciers disponibles, les études de faisabilité, la programmation, le montage juridique des dossiers, l'optimisation administrative et financière, la réalisation clés en main.








Le développement durable, source de progrès

La signature de la démarche de développement durable ' A travers nos actes, changer d'attitude ', illustre clairement les ambitions de Pertuy Construction.



Le développement durable est une source de progrès, un facteur majeur d'innovation et de créativité. Il constitue une évolution profonde de nos comportements et une nouvelle façon d'exercer notre métier. Le respect, la solidarité, le professionnalisme, l'exigence du résultat constituent la colonne vertébrale de nos engagements et des actions que nous déclinons chaque jour.

Les 7 axes d'Actitudes :

-  Etablir une relation de confiance avec nos clients fondée sur l'écoute, la transparence et l'innovation
-  Intégrer la prise en compte des risques dans la gestion quotidienne de l'entreprise
-  Etre leader dans nos métiers en matière de sécurité et de protection de la santé
-  Développer les compétences de nos collaborateurs et favoriser l'égalité des chances
-  Créer des relations équilibrées dans la durée avec nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants
-  Respecter l'environnement dans l'exercice de nos activités
-  Participer à la vie économique et sociale des territoires où nous sommes implantés